



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 03 juillet 2020

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 17  
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 25 juin 2020

Le trois juillet deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

**Absents représentés :** Lionel VERNET (pouvoir à Frédéric NADAL)

**Absents excusés :** Nathalie SOULAGES

**Secrétaire :** Aude FRIED

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2311-7,  
Vu l'avis de la commission communale Associations – Fêtes et Cérémonies – Culture et Patrimoine ;  
Vu l'avis de la commission communale des Finances ;  
Considérant le souhait de maintenir la dynamique apportée au village par les associations malgré le contexte national (COVID-19),

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** aux associations telles que détaillé dans le tableau ci-dessous une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 pour un montant de 18 215 euros

Associations	Montant 2020
Association des chasseurs	1 500.00
Club Echecs Philidor	500.00
Comité des Fêtes	2 000.00
Familles Rurales	2 500.00
Foyer Rural	2 500.00
Foyer Rural Théâtre	400.00
Heureuses escapades	200.00
La Courgoule	1 000.00
Les Corgoliers	500.00
Chorale 4 Coeurs	200.00
Séniors de la Vallée Dorée	300.00
Lo Picart	1 300.00
Tennis Club	1 200.00
Secours populaire (subvention exceptionnelle)	500.00
Secours populaire	300.00
Restos du coeur	300.00
OGEC Saint Geniès	5 515.00
<b>TOTAL</b>	<b>18 215.00</b>



Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**Pascal DELIEUZE**

Transmission au représentant de l'État le  
Affichage / Publication le 07.07.20

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 07.07.20

Signé : Le Maire

